Surgreffage de la vigne

Objectifs
Acquerir les compétences afin d'être en capacité de realiser le surgreffage sur ses propres vignes

Enjeux
Dans le contexte de dépérissement de la syrah, les viticulteurs sont confrontés à trouver des solutions

Contenu
Une journée de formation avec mise en pratique. La journée se déroulera de préférence sur la parcelle d'un stagiaire

Infos complémentaires

Durée de la formation 1 jour(s)
Date limite d'inscription 02/04/2019

Tarifs
Adhérent 200€
Non adhérent 200€
Non agricole 200€
gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA
Gratuit pour les stagiaires éligible au fond VIVEA

Plus de renseignements
Céline Mendes
celine.mendes@bio34.com
CIVAM bio 34
Maison des Agriculteurs B
Mas de Saporta CS 50023
34875
LATTES
Tel. 04 67 06 23 90
N° d'organisme de formation : 91340782734

Taux de satisfaction : %

Modalités d'accès :

Dates, lieux et intervenants

02 avr 2019 09:00 - 17:00 (7hrs)	34000 selon stagiaires	François Chaudière, formateur, entreprise épibiote

Financeur(s)

Financement de la formation et pièces à fournir

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point info installation

Bulletin d'inscription

Nom _

Prénom _

Adresse : _

Code postal : _

Commune _

Courriel _

Téléphone _

EATP / cotisant de solidarité / PPP / demandeur d'emploi / autre : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

- ☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation (Voir la fiche)